



Remise à niveau SSIAP1

Présentiel - Synchron

Public Visé

Agent de sécurité incendie qualifié SSIAP1 devant exercer dans un service de sécurité incendie constitué en E.R.P. (Établissements Recevant du Public) ou en I.G.H. (Immeuble de Grande Hauteur) selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Pré Requis

Satisfaire aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 :
Être titulaire de la qualification SSIAP 1, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

PSC 1 de moins de deux ans,

Sauveteur secourisme du travail (SST) ou PSE1 en cours de validité
Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendi

Référence article 7 arrêté du 2 mai 2005 modifié : Le recyclage doit avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

Objectifs professionnels

Satisfaire à l'obligation de maintien des connaissances telle que définie par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Lister les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- Manipuler les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Nommer les limites de son action.
- Effectuer l'extinction des feux naissants

Contenu de formation

SEQUENCE 1 : FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE

Evacuation des occupants
Accessibilité et mise en service des moyens de secours
Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité
Implantation - dessertes et voiries - isolement
Matériaux de construction
Cloisonnement
Aménagement
Dégagement
Désenfumage
Eclairage normal et de sécurité
Installations techniques
Moyens de secours – alarme

SEQUENCE 2 : PREVENTION Classement d'un établissement en fonction de la réglementation

Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
Accessibilité du public

SEQUENCE 3 : MOYENS DE SECOURS

Agents extincteurs + SSI
Moyens d'extinction

SEQUENCE 4 : MISE EN SITUATION D'INTERVENTION

L'action face à différents contextes :

Version : SECSBPE111-20251229



Remise à niveau SSIAP1

fumées, incendie
 évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
 méthode d'extinction d'un début d'incendie
 protection individuel
 le levée de doute, etc.

SEQUENCE 5 : EXPLOITATION DU PC SECURITE

Différents matériels du poste de sécurité (Documents, plans, U.A.E, G.T.C, ...)

Réception des appels d'alerte interne

Accueil des secours

Information de la hiérarchie

SEQUENCE 6 : RONDES DE SECURITE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Objectif de la ronde

Modalités de réalisation

Contrôle des rondes et renseignement de la main courante

Utilisation des moyens de communication mobiles

Mesures adaptées de protection des travaux

Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en présentiel et sur installations/équipements conformes aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : évaluation des acquis à l'entrée en formation, définition des points clés et des objectifs, alternance d'apports théoriques et de mises en situation, exercice d'extinction sur feu réel, visites applicatives (réelle ou virtuelle).

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation

Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : mises en situation, contrôle de connaissances par QCM informatisé
- Présence à l'ensemble des séquences programmées.
- Formation certifiante : Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Qualification Intervenant-e-s

Formateurs spécialistes du domaine

Dates et lieux

Saint Paul Les Dax 2026 : 16 au 18 mars / 8 au 10 juin / 28 au 30 octobre

Ustaritz 2026 : Nous consulter

Mont de Marsan 2026 : Nous consulter

 **Durée**

Effectif

21.00 Heures **3** Jours De 1 à 12 Personnes

Version : SECSBPE111-20251229

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
 Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code
 NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
 - Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 - V.1 -



Remise à niveau SSIAP1

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

Informations complémentaires

Chiffres clés Qualité : Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents> . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org